

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Té: 05/63/94/09/88

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 07 avril 2016**

L'an deux mille seize, le 07 avril à 21 heures 00, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle de la Mairie.

**Présents:** M. BORDES Denys, Mme BORDES Stéphanie, Mme CANDELON Pierrette, M. DONNET Christian, Mme FAISANT Isabelle, Mme GUYON LE BOUFFY Hélène, M. SERRES Christian, Mme VILLADIEU Claudine, Mme WINGTAN Véronique.

**Absent :** Monsieur CORBIERE Bernard

Mme GUYON LE BOUFFY Hélène a été élue secrétaire de séance.

-----  
**ORDRE DU JOUR :**

**1°) Vote des taxes directes locales :**

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions prises relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2016, Monsieur le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas augmenter les taux communaux
- d'appliquer ainsi les taux suivants pour l'année 2016
  - 6,46 % pour la Taxe d'Habitation**
  - 10,23 % pour la Taxe Foncière (bâti)**
  - 55,27 % pour la Taxe Foncière (non bâti)**

## 2°) Budget Primitif 2016 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Claude TRIFFAULT, le Maire, vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2016 comme suit :

### Investissement :

Dépenses :	<b>157 399,00 €</b>
Recettes :	<b>71 354,00 €</b>

### Fonctionnement :

Dépenses :	<b>263 486,29 €</b>
Recettes :	<b>263 486,29 €</b>

Pour rappel, total budget :

### Investissement

Dépenses :	194 084,00 € (dont 36 685,00 € de RAR)
Recettes :	194 084,00 € (dont 122 730,00 € de RAR)

### Fonctionnement

Recettes :	263 486,29 € (dont 0.00 de RAR)
Dépenses :	263 486,29 € (dont 0.00 de RAR)

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions aux associations faites par la commission budget. Après examen le Conseil Municipal décide d'inscrire au Budget Primitif les subventions suivantes sous réserve que les associations présentent un dossier de demande :

Association des Pêcheurs de ST CLAR (concours fête locale)	50,00 €
FNACA de Lavit	50,00 €
Foyer Rural de GRAMONT	750,00 €
Bien vivre à Gramont	750,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Clar de Lomagne	593,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lavit de Lomagne	350,00 €
Société de Chasse de GRAMONT	115,00 €
Les Amis de Lomagne (participation repas séniors)	183,00 €

## 3°) Participation aux frais de transport scolaire pour l'année scolaire 2016/2017 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge par la commune de GRAMONT de la participation financière 2016/2017 des familles aux frais de transports scolaire de leurs enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE la participation communale aux frais de transport scolaire suivante :**

**Pour les Etablissements Secondaires (Collèges, Lycées, LEP) :**

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92 € pour les ½ pensionnaires pour les élèves scolarisés dans et hors département.

**Pour les C.F.A :**

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92 € pour les ½ pensionnaires pour les élèves scolarisés dans le département.

**Pour les Universités et BTS :**

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92 € pour les ½ pensionnaires pour les élèves scolarisés dans le département.

**Pour les Etablissements Primaires (Maternelle et Primaire, Classe d'Intégration Scolaire) :** à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92€ pour les ½ pensionnaires pour les élèves scolarisés hors de la commune et hors département.

**4°) Point sur le local ACCA :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 23 février 2016 par laquelle le Conseil Municipal se portait acquéreur du bâtiment mis en vente par la coopérative Qualisol afin d'en faire un bâtiment mise à disposition de la chasse. Il indique que le terrain ayant une superficie inférieure à 500m<sup>2</sup> la SAFER ne peut pas préempter en l'absence de document d'urbanisme.

La commune n'ayant pas de document d'urbanisme, celle-ci ne dispose pas non plus de droit de préemption qui permette de casser la promesse de vente déjà établie entre la coopérative Qualisol et un particulier.

Ce projet d'acquisition n'est donc pas réalisable et le Conseil Municipal doit donc réfléchir à une nouvelle solution à proposer pour trouver un bâtiment à mettre à disposition de la société de chasse.

Plusieurs idées sont émises, parmi lesquelles construire un bâtiment accolé au terrain de la CUMA ou construire un bâtiment près de l'école, les questions doivent être étudiées avec les personnes concernées.

**5°) Nouvelle dénomination de la région Midi-Pyrénées :**

Suite à la consultation faite par la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées pour trouver une nouvelle dénomination, le Conseil Municipal souhaite proposer le nom : Occitanie. Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette proposition.

**6°) Adhésion CAUE :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler son adhésion au CAUE de Tarn et Garonne.

## 7°) **Point sur le projet de circulation :**

Monsieur le Maire indique que l'architecte a revu sa copie en fonction des observations émises par le Conseil Municipal et que les dossiers de demande de subventions complémentaires sont en cours de préparation.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Vitre de la salle des fêtes :** Il sera demandé à l'agent technique de nettoyer les vitres de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

### **Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 07/04/2016:**

*Délibération N° 2016-07/04-01 : Vote des taxes directes locales*

*Délibération N° 2016-07/04-02 : Budget Primitif 2016*

*Délibération N° 2016-07/04-03 : Participation aux frais de transport scolaire pour l'année scolaire 2016/2017*

### **Signatures Membres du Conseil Municipal :**

TRIFFAULT Claude	MAIRE	
BORDES Denys	1er Adjoint	
FAISANT Isabelle	2ème Adjoint	
VILLADIEU Claudine	3ème adjoint	
BORDES Stéphanie	Conseiller	
CANDELON Pierrette	Conseiller	
CORBIERE Bernard	Conseiller	Absent
DONNET Christian	Conseiller	
GUYON LE BOUFFY Hélène	Conseiller	
SERRES Christian	Conseiller	
WINGTAN Véronique	Conseiller	